

INFO LINE

Modifications majeures apportées aux annexes 2024 :

Grille de passage de type A (Championnat de France minime)

Article 5.3 des annexes 2024

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
10/18	2 x 9	Les 3 premiers en Finale, les 4 suivants en Demi-finale, les autres en Finale B	1 X 8 1 à 3 en Finale A 4 à 8 en Finale B	A : 1 x 9 B : 1 x 9
19/27	3 x 9	Les 2 premiers en Finale A, les 3 suivants en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, les autres en finale C	2 X 9 Demi-finale A : Les 3 premiers en Finale A, les autres en Finale B Demi-finale B : Les 3 premiers en Finale B, les autres en finale C	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9
28/36	4 x 9	Les 4 premiers + les 2 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	4 x 9 Demi-finale A : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale A, les autres en Finale B. Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale C, les autres en Finale D	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9
37/45	5 x 9	Les 5 premiers + les 2 meilleurs 6èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	5 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, les autres en Finale E	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9

Autant de finales que de séries afin de permettre aux jeunes de ne être éliminés dès les séries.

Mode d'inscriptions aux championnats de France :

Article 11.2.1 des annexes 2024 :

b. **Championnats de France de vitesse :**

- Tous les bateaux sélectionnés seront inscrits automatiquement aux championnats de France
→ **Les clubs devront rayer les bateaux qui ne seront pas présents sur la compétition.**
- Une liste complémentaire de « remplaçants » sera établie suite aux réunions du Groupe de Suivi Sportif (GSS) (Une liste par inter région et par distance).
→ **Les clubs devront rayer les bateaux qui ne seront pas présents sur la compétition.**
→ **Les bateaux absents au départ de la compétition se verront crédité d'une pénalité financière.**

Cette période sera la période dite de confirmation des championnats de France, elle se terminera 10 jours avant le début de la compétition.

Article 11.2.2 des annexes 2024 :

b. **Championnats de France de Fond et marathon :**

- Tous les bateaux sélectionnés seront inscrits automatiquement aux championnats de France
→ **Les clubs devront rayer les bateaux qui ne seront pas présents sur la compétition.**

→ **Les bateaux absents au départ de la compétition se verront crédité d'une pénalité financière.**

Cette période sera la période dite de confirmation des championnats de France, elle se terminera 10 jours avant le début de la compétition.

Article 11.3 des annexes 2024 :

Période de confirmation – délai et modalités :

Dans cette période de confirmation, un président de club peut :

- Rayé un bateau
- Effectuer les remplacements au sein d'un équipage (voir annexe 10)

En dehors de ces deux cas, la confirmation n'est pas obligatoire.

Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la période de confirmation débute dès la clôture des inscriptions semaine précédant la compétition et se termine le jeudi à 20h avant le début de la compétition.

Pour les championnats de France la période de confirmation débute dès l'ouverture du site des inscriptions, tous les bateaux sélectionnés étant inscrits d'office sur la compétition de référence.

Pénalités financières :

Article 11.5 des annexes 2024 :

Les pénalités suivantes sont applicables et viennent s'ajouter au coût d'inscription :

Pour les sélectives :

- Bateau rayé pendant la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 4€
- Bateau rayé après la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 8€
- Bateau absent au départ d'une compétition sans présentation d'un certificat médical : 12€
- Bateau absent au départ d'une compétition avec présentation d'un certificat médical : 0€

Pour les inscriptions aux championnats de France :

- *Bateau rayé pendant la période de confirmation : 0€*
- *Bateau rayé ou absent au départ d'une compétition sans présentation d'un certificat médical : 35€*
- *Bateau rayé ou absent au départ d'une compétition avec présentation d'un certificat médical : 0€*

Les pénalités financières sont reversées à la CNA.

Championnat de France des régions minimales

Article 16 des annexes 2024 : (En référence à l'article du règlement sportif 2023-2026 RP-CEL- 51)

a) Mode de classement :

- Les régions définissent de 1 à 4 équipes.
- Dans chaque épreuve, chaque bateau marque des points pour le classement officiel de son équipe.
- Les courses de Vitesse et de Fond (3000m des championnats de France de vitesse) concourent au classement général, chaque bateau y marque des points pour son équipe.
- L'équipe qui obtient le plus grand nombre de points est désignée comme championne de France des régions minimales. En cas d'égalité de points, les régions sont départagées en fonction du nombre de médailles obtenues, Or puis Argent puis Bronze.

b) Attribution des points :

- Pour être classé un bateau doit franchir la ligne avec tous les équipiers à bord en position de pagayer.
- Dans chaque épreuve, le premier bateau obtient 18 points, le deuxième 17 points... jusqu'aux derniers qui marquent tous 1 point.
- Bateau disqualifié, abandon, ou absent : Ces bateaux ne marquent pas de point.

c) Bateau dessalé :

- Un bateau dessalé en série sera intégré en repêchage pour un accès uniquement en finale B, C ou + en fonction du nombre d'inscrits.
- Pour les épreuves de vitesse, il sera demandé à la sécurité de sortir systématiquement les bateaux ayant dessalé du bassin de course sans laisser la possibilité au (x) compétiteur (s) d'essayer de remonter dans l'embarcation.
- Pour les épreuves de Fond, les compétiteurs ayant dessalé pourront remonter dans leur embarcation sans aide extérieure, s'ils souhaitent terminer la course.
- Un bateau dessalé en finale marque les points du dernier de sa finale.

d) Bateau ayant raté le départ de sa course en série :

- Un bateau ayant raté le départ de sa série sera intégré en repêchage pour un accès uniquement en finale B, C ou + en fonction du nombre d'inscrits, sur demande du chef d'équipe. (afin de permettre aux jeunes de participer à des courses)